

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLENEUVE-LA-RIVIERE DU 13 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à 19h00mn, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PASCAL, maire de la commune.

✓PRESENTS(ES) :

Mesdames Fatma SOUCI, Véronique FREIXE, Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH, Anabel CORREA et Laura DALMASES et Messieurs Patrick PASCAL, Emmanuel BANSEPT, Jérôme GONZALES, Roland CALS, Mickaël BELTRAN, Louis MARRASSE et Pierre-Henri DAURIACH.

✓ABSENT(ES) EXCUSES(EES) : Mesdames Morgane FRANCO et Mélanie SARRAN et Monsieur Laurent ALSINA,

Madame Corinne TUTUNDJIAN DAURIACH a été nommée secrétaire.

1-Approbation du procès-verbal de la séance 7 avril 2022 :

Pas d'observation. Adopté à l'unanimité.

2-Convention de partenariat pour la réalisation de la modélisation du bâtiment du moulin à eau de la commune de Villeneuve-la-Rivière dans le cadre du projet de territoire Ecoparc Catalan :

Monsieur le Maire, Patrick PASCAL, donne lecture à l'assemblée de la convention ayant pour objet de fixer les engagements communs des signataires pour la réalisation de la modélisation du bâtiment du moulin à eau sur la commune de Villeneuve-la-Rivière, dans le cadre du projet de territoire Ecoparc Catalan.

Monsieur Patrick PASCAL demande donc à l'assemblée d'approuver les termes de la convention de partenariat entre le Lycée Professionnel des Métiers du Bâtiment Alfred Sauvy, le Lycée Général et Technologique Pablo Picasso (Plateforme Technologique PFT 11- 66), le GRETA CFA des Pyrénées-Orientales, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, et la Commune de Villeneuve-la-Rivière pour la réalisation de la modélisation du bâtiment du moulin à eau de la commune de Villeneuve-la-Rivière dans le cadre du projet de territoire Ecoparc Catalan.

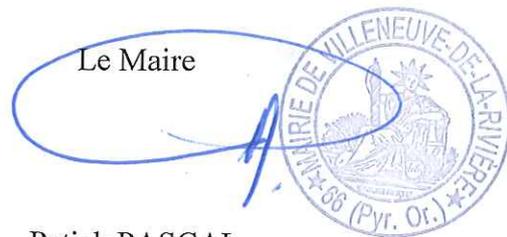
Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

➤DECIDE l'approbation de cette convention.

➤DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour signer cette convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette convention.

Séance levée à 19h40mn

Le Maire



Patrick PASCAL